

Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review

Band: 18 (1910)

Heft: 69

Rubrik: Variétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VARIÉTÉS.

I. — Un ouvrage sur le Jansénisme ¹⁾.

Le jésuitisme étant l'élément principal du catholicisme romain d'aujourd'hui, et le jansénisme étant la bête noire du jésuitisme, il est naturel que plus le jésuitisme se développe dans le monde catholique-romain, plus le jansénisme y est considéré comme une peste. « La peste du jansénisme », disent les « Etudes » du 20 août 1909 (p. 494).

Le plan ultramontain était celui-ci. L'ordre des jésuites ayant été fondé pour faire triompher l'absolutisme papal dans l'Eglise et sur les Etats, il fallait trouver un moyen commode pour provoquer, de la part du pape, des actes d'autorité absolue, actes qui fussent acceptés sans difficulté par les masses vu le peu d'intérêt qu'elles auraient attaché aux choses qui en auraient été l'objet. En conséquence, on imagina une nouvelle hérésie, qu'on représenta comme extrêmement dangereuse : le jansénisme. On se garda bien de préciser en quoi cette monstruosité consistait. On s'en prit habilement à un gros ouvrage très savant et que personne ne lisait : l'*Augustinus*, ouvrage composé par feu l'évêque Jansenius, qui n'était plus là pour s'expliquer et se défendre. On en fit des extraits, prétendus ou réels, en tout cas peu clairs et qui pouvaient s'interpréter dans des sens multiples, parmi lesquels il y en aurait au moins un de répréhensible. Le pape les condamna non seulement en eux-mêmes, mais aussi comme étant contenus, de fait, dans le livre en question, et bien plus, cette condamnation porta sur le sens même dans lequel Jansenius les avait entendus

¹⁾ *Le Jansénisme*, Etude doctrinale par J. Paquier. Paris, Bloud, 1 vol. in-16, 525 p., 1909.

personnellement. Le pape devinait ce sens. C'était un fait dit dogmatique, sur lequel il fallait que le pape fût reconnu pour infaillible. Ces prétentions étant nouvelles, les prétendus jansénistes protestèrent et résistèrent en partie, d'abord au nom de la liberté de leur conscience, ensuite par respect pour l'évêque Jansenius qu'ils avaient vénéré et surtout par respect pour St. Augustin dont la doctrine était celle que Jansenius avait voulu expliquer. On discuta sur le droit et sur le fait, sans s'entendre; et plus il y avait confusion, plus le pape, sous l'influence des jésuites, frappait et condamnait. Innocent X, Alexandre VII, Clément XI, etc., sévirent à qui mieux mieux. Il fallait leur obéir sous peine d'être traité d'hérétique, et ainsi l'autorité doctrinale du pape devenait de plus en plus *absolue* et *infaillible*. Louis XIV était d'autant plus avec les jésuites et avec les papes qu'il ne pouvait rien entendre à ces questions et qu'on lui avait représenté les jansénistes comme des rebelles dangereux! Et le tour fut joué; la définition du 18 juillet 1870 ne fut que la conséquence logique de tous ces abus d'autorité, véritables pièces montées à dessein.

Le spectre du jansénisme était d'autant plus terrible aux yeux des masses jésuitisées qu'on ne l'avait jamais vu et que personne ne pouvait dire au juste en quoi il consistait. Les jansénistes eux-mêmes admettaient l'autorité du pape et leur conduite était d'une morale irréprochable; ils exaltaient la foi en J.-C. et en l'Eglise, ils glorifiaient la grâce, ils prêchaient la pénitence et la sanctification et mieux encore ils pratiquaient leur doctrine. En quoi étaient-ils donc hérétiques? Ni Arnauld, ni Pascal, ni Nicole, ni Quesnel, ni de Noailles, ni aucun des jansénistes n'était décrété d'hérésie, mais tous étaient déclarés hérétiques, et quels hérétiques! Et aujourd'hui encore, il existe de bonnes âmes qui se signent au seul mot de « jansénisme »!

Il faut avouer que toute cette campagne de préparation de l'infaillibilité papale a été menée de main de maître. Aussi n'est-ce pas un ouvrage banal que celui où, tout en condamnant, bien entendu, le jansénisme, l'auteur le fait en bon prince avec des airs de modération et des adoucissements incontestables. Le jeu est nouveau.

M. l'aumônier Paquier reconnaît, en effet, que « des *tendances*, c'est à proprement parler *tout le jansénisme* » (p. 12); et que la théologie d'Augustin, de Luther, de Calvin, de Jan-

senius, de Pascal, de Bossuet et « d'autres encore », n'a été qu'un ensemble de « vues simplement humaines et qu'il ne faut jamais confondre avec le dogme ». On se demande dès lors comment ces « vues simplement humaines » ont pu être transformées les unes en dogmes et les autres en hérésies. L'auteur enseigne que « l'Eglise nous laisse *toute liberté* d'opinion pour l'intensité et la durée de la félicité du premier homme » (p. 25); et cependant il taxe d'« exagérée » (il ne dit pas hérétique) l'idée que le jansénisme se faisait de cette félicité (p. 23). Plus loin, il pose la distinction entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, et la responsabilité de l'homme en regard de la toute-puissance de Dieu, comme « les deux grands principes qui sont à la base de l'enseignement de l'Eglise et au fond de toutes les querelles du jansénisme » (p. 36); or ces deux grands principes étaient certainement admis par les jansénistes: car, si les jansénistes exagéraient la déchéance de la nature humaine, ils ne niaient nullement la distinction entre cette nature et le surnaturel, et s'ils amoindrissaient le libre arbitre, ils ne niaient nullement sa responsabilité envers Dieu.

« Aujourd'hui, ajoute l'auteur, ces *querelles* se sont apaisées » (p. 236). En vérité, fallait-il appeler hérésies et pestes de simples « querelles »? Toutefois, M. P. reconnaît que le « problème » de la liberté humaine reste toujours à élucider. D'où l'on est en droit de conclure que les fameuses décisions des papes sont loin d'avoir répandu la lumière nécessaire. M. P. va même jusqu'à abandonner, ce semble, l'ancien thomisme et l'ancien molinisme, et à en prévoir de nouveaux qui seront meilleurs! « Ce sera peut-être, dit-il, un nouveau thomisme et un nouveau molinisme, ce seront des constructions nouvelles, une manière nouvelle de voir le même dogme qu'autrefois. Sans doute une synthèse nouvelle... Cette synthèse sera même *meilleure que les anciennes* si elle explique d'une manière plus saisissante comment les mille tentacules de l'action de Dieu peuvent aboutir aux mille ramifications de l'action humaine pour rendre cette action divine sans la faire cesser d'être humaine et libre » (p. 237). M. P. semble donc loin de trouver parfait l'état de choses créé, en matière dogmatique, par les constitutions et les bulles des papes relatives au jansénisme.

Sur la morale janséniste, il n'hésite pas à glorifier « les

grands caractères, les hautes vertus, les héroïsmes admirables » qu'il y eut dans le jansénisme (p. 295). Il déclare que Jansenius fut « un digne évêque », Saint-Cyran « un prêtre austère ». Cette page où il rend hommage à la mère Angélique, à Arnauld, à Pascal, au curé Besson, est très belle. Il cite même ces mots de Sainte-Beuve et de Royer-Collard : « Si pour la France il y avait eu moyen de devenir un pays de force et de légalité, c'eût été par des hommes au tempérament janséniste . . . C'étaient des gens avec qui l'on savait sur quoi compter » (p. 297). Voir aussi p. 299 : « Tous ces héroïsmes, toutes ces vertus, toutes ces souffrances provoquent l'étonnement et *l'admiration*. Le Souverain Juge, en qui ces hommes et ces femmes croyaient fermement, et qui regarde avant tout la bonne volonté, le Souverain Juge aura su les récompenser selon qu'ils le méritaient ». — Bravo ! Enfin un peu de justice !

Mais, après ces compliments, l'attaque. Quoique triple, cette attaque n'est pas très sérieuse. La voici : « La morale janséniste : 1° substitue la crainte de Dieu à l'amour de Dieu, et ainsi elle va contre la vraie nature de nos relations avec Dieu ; 2° elle ne s'adapte pas à tous les temps ni à toutes les personnes ; et par là, elle va contre le caractère d'universalité de l'Eglise catholique ; 3° elle méconnaît l'élément matériel qui est une partie de notre être ; elle méconnaît même la nature de la vie, et par là elle va à la négation de la nature humaine. Du reste, chez beaucoup de jansénistes, ces *défauts* n'étaient pas poussés à l'extrême : le mot *tendance* est, dans beaucoup de cas, le plus heureux dont on puisse se servir quand on parle des dispositions des jansénistes, de la morale des jansénistes. Dans ces dispositions, dans cette morale, il n'y a *souvent rien de bien précis*, mais pourtant des tendances caractéristiques » (p. 300). — Est-ce assez bénin ?

Cette modération est certainement plus caractéristique que les tendances en question. Oui, certes, les jansénistes ont insisté sur la crainte de Dieu, et qui oserait dire que ce soit une erreur ? N'est-elle pas le commencement de la sagesse ? Quant à la *substituer* à l'amour de Dieu, il n'en a jamais été question ; c'est même pour avoir exigé la présence de l'amour de Dieu dans la contrition que Saint-Cyran a encouru la colère de Richelieu. Quant à prouver que le respect de Dieu, tel que les jansénistes l'exigeaient, était dénué de confiance en Dieu,

M. P. ne l'essaie pas; il l'affirme, mais les preuves font défaut. C'est aussi une bien mesquine chicane que de reprocher à ces hommes de progrès d'avoir cherché toujours le plus parfait, et d'avoir voulu toujours se rapprocher davantage du Christ et de l'Eglise primitive (p. 327-329). Même mesquinerie, en ce qui concerne le reproche d'immutabilité qui leur est adressé, comme si la fidélité au « dépôt » de la foi empêchait de s'adapter aux différentes époques, aux différents milieux, aux différentes conditions (p. 331-333). M. P. nous surprend plus encore quand il reproche aux jansénistes de n'avoir pas voulu comprendre le casuisme (p. 333-334); il sait cependant bien de quelle honteuse espèce était le casuisme qui faisait horreur aux jansénistes et même à Bossuet. En vérité, il faut être bien à court d'arguments contre le jansénisme pour lui reprocher encore d'avoir voulu « introduire en tout la froideur et la sécheresse » (p. 338). Hélas! il serait bien à souhaiter que le culte romain d'aujourd'hui fût moins théâtral, moins pompeux, moins mondain, et qu'il eût de ce sérieux chrétien que M. P., pour le besoin de sa cause, traite de froideur et de sécheresse. Il est aisé de tomber sur les défauts jansénistes, mais tout homme impartial concédera qu'ils ne sont pas contagieux de nos jours, et que ceux de l'ultramontanisme jésuitique sont autrement funestes.

Le chapitre sur les miracles du jansénisme est très embarrassé ou très malicieux. Le lecteur choisira le qualificatif qui lui plaira. M. P., né malin, y trouve de la profondeur (p. 522). Voici comment le jansénisme renferme, dit-il, « une part de vérité » : « Les jansénistes ont dit à Dieu : Nous n'avons pas toujours la liberté de faire le bien; et la raison, c'est que votre grâce ne nous est pas toujours offerte, c'est que vous nous faites défaut, c'est que J.-C. n'est pas mort pour nous tous. Et Dieu leur répond : Oui, dans des cas exceptionnels, l'homme peut aller jusqu'à perdre la liberté. Mais la vraie cause de cette privation, ce n'est pas l'absence de ma grâce, c'est la domination du corps sur l'âme. » — Les jansénistes accusés d'avoir laissé leur corps dominer sur leur âme! N'est-ce pas un comble? Mais continuons : — « Ce sont les tares corporelles, c'est la névrose et l'hystérie... Et cette dégénérescence, cette névrose et cette hystérie, elles pourront être activées par une force supérieure, par la force diabolique. Puisque vous avez refusé ma grâce, *que vous avez refusé les appels que je vous*

ai fait entendre par la bulle Unigenitus, je permettrai que ces puissances matérielles et diaboliques vous enlèvent votre liberté » (p. 523). — En vérité, n'est-ce pas joli? Les convulsions de Saint-Médard furent la réponse à l'orgueilleux entêtement janséniste! Ah! Messieurs de Port Royal, vous avez désobéi au pape, vous allez en conséquence perdre votre liberté et votre raison; la révolte contre le pape, sachez-le, mène tout droit à l'hystérie! Tel est l'enseignement « profond » de toute cette histoire!

Après cette fin charmante, j'aurais mauvaise grâce à faire remarquer à l'ingénieux auteur que ses chapitres sur Bossuet et le jansénisme, sur Racine et le jansénisme, bien qu'intéressants, ne touchent pas à la question dogmatique, la seule qu'il ait voulu étudier (a-t-il dit). Les chapitres sur St. Augustin, sur Luther, et même sur le thomisme, ne sont guère que du délayage dans une étude sur le jansénisme; les lecteurs auraient pu être mis au courant des confusions possibles, en quelques pages seulement.

Il faut remercier l'auteur d'avoir commencé son étude par une distinction très importante et aujourd'hui très oubliée: la distinction entre le dogme et la théologie (p. 6). Malheureusement, il ne remarque pas que l'Eglise romaine est la première à la violer, en transformant en dogmes ses prétendues définitions, qui ne sont que des opinions théologiques, souvent même erronées et tenues pour erronées pendant des siècles. Aussi M. P. se trompe-t-il gravement sur l'étendue du dogme (p. 7). Il accuse les protestants de substituer la théologie au dogme (p. 11); comment ne voit-il pas que c'est aussi la grande faute de son Eglise? Et il conclut à la nécessité d'une autorité doctrinale « qui règle les mouvements de la théologie » (p. 13). Abus et erreur. Il suffit que l'Eglise conserve exactement le dépôt des enseignements du Christ; en eux est le salut. Quant aux variations des explications des hommes, elles sont utiles et même nécessaires. Faire de l'évêque de Rome la règle de la *théologie* est de l'enfantillage et, disons le mot, de la flagornerie.

E. MICHAUD.

II. — Benoît XIV et la bulle *Unigenitus* d'après le duc de Choiseul.

Le duc de Choiseul, nommé par Louis XV ambassadeur à Rome, arriva dans cette ville en novembre 1754. Le pape était alors Benoît XIV. De Choiseul écrivit, dans ses *Mémoires*, un chapitre intitulé : *Mon ambassade à Rome* ; chapitre qui a été publié par MM. Et. Charavay et Jules Flammermont, dans la « Revue de Paris » (1^{er} juillet 1899, p. 5-24). Ce chapitre est très intéressant, et j'en détache ce qui concerne la trop célèbre bulle *Unigenitus* ; les lecteurs apercevront une fois de plus, dans les troubles de l'Eglise de France à cette époque (1755), la main perturbatrice et néfaste des jésuites.

« Pendant mon ambassade à Rome, je n'eus que deux affaires essentielles : la première d'empêcher que le pape et la cour romaine ne se laissassent échauffer par une partie du clergé de France qui écrivait à Rome des lettres inflammatoires sur nos misérables affaires de la constitution *Unigenitus*. Les évêques constitutionnaires écrivaient journallement au pape ; ils avaient des émissaires à Rome ; ils auraient voulu mettre non seulement le royaume de France, mais la chrétienté en combustion pour l'honneur de cette bulle. Heureusement que sur cette matière le pape était aussi sage qu'il était instruit ; il avait été secrétaire du concile de Latran et me racontait toutes les friponneries qui s'étaient passées dans cette assemblée pour y faire admettre la bulle *Unigenitus* comme règle de foi ; il s'étonnait quelquefois avec moi que des matières sur la grâce, incompréhensibles par elles-mêmes, occasionnassent du trouble dans un royaume aussi éclairé que la France, tandis, disait-il, que ces matières n'étaient bonnes à disputer que dans des écoles théologiques. Je lui faisais sentir alors que les mêmes personnes qui avaient fait désirer à la cour de France la bulle *Unigenitus*, qui avaient eu le crédit de l'obtenir de Rome, qui avaient, selon ce que je savais de lui, intrigué au concile de Latran pour donner à cette bulle un caractère respectable, ces mêmes personnes avaient intérêt de continuer, pour se rendre recommandables, le trouble que la bulle avait occasionné dans le royaume.

Les jésuites étaient les auteurs de la bulle pour satisfaire leur vengeance contre Port-Royal ; les jésuites étaient de même les conseils des évêques imbéciles qui mettaient autant de chaleur au soutien de ce décret de Rome, et je prédisais au pape que si, par un bonheur inattendu, il ne se trouvait plus en France d'opposants à la bulle *Unigenitus*, les jésuites inventeraient un autre sujet de con-

troverse pour former deux partis dans le royaume et avoir des ennemis à combattre et des aveugles prosélytes à gouverner ; car les jésuites ne veulent pas être comme les capucins un simple ordre religieux ; il faut qu'en France ils intriguent, fassent du bruit, gouvernent le roi, la famille royale, les évêques, et enfin, quelque malheur qui puisse arriver au royaume, ils croient avoir besoin de gouverner un parti dans l'Etat pour conserver de la célébrité et alimenter la vanité de leur ordre. Ces conversations ne déplaisaient pas au pape, qui désirait le bien et la tranquillité dans l'Eglise et qui n'estimait point les jésuites. Je n'eus pas de peine à lui persuader de ne point répondre à toutes les lettres qui lui étaient écrites sur ce sujet et de ne point écouter les insinuations qui pourraient lui être faites pour l'engager à soutenir le fanatisme intrigant de la plupart des évêques français. Ces évêques, d'ailleurs, n'avaient aucun talent personnel ; leur seul mérite, qui en est un, mais qui n'est pas tout pour l'épiscopat, était d'avoir des mœurs assez bien réglées. Les prêtres sots et ambitieux ressemblent beaucoup aux femmes qui se croient tout permis, même de rendre leurs maris malheureux, quand elles n'ont point d'amants.

Le pape savait parfaitement ce qu'il devait penser de l'entêtement ignorant et brutal de M. de Beaumont¹⁾, archevêque de Paris. Il n'ignorait pas que ce prélat, tout sot qu'il était, avait l'ambition de dominer le clergé de France, et que sa vanité excessive était nourrie par l'admiration de la famille royale et de quelques caillettes de la cour et de la ville. Les acolytes de l'archevêque de Paris étaient un archevêque d'Auch, Montillet, bon homme et qui était sot de bonne foi, l'archevêque de Tours, Fleury, au-dessous du médiocre, son frère l'évêque de Chartres, qui joignait à la sottise une colère opiniâtre et grossière ; ils étaient une quinzaine d'évêques de cette force qui, soufflés par les jésuites, se mettaient en avant pour attiser le feu de la discorde dans le royaume. Je n'avais pas de peine à les faire juger par un pape sage et éclairé et à faire connaître que ceux qui répétaient sans cesse qu'ils soutenaient la cause du Saint-Siège, dans le fond ne faisaient tant de bruit que pour leurs causes particulières et pour se rendre célèbres.

Il y eut en 1755 une assemblée du clergé qui fut orageuse, parce que la cour eut l'imprudence d'y laisser traiter la question du refus des sacrements, ordonné par certains évêques contre les réfractaires à la bulle *Unigenitus*. L'archevêque de Paris avait imaginé d'ordonner que l'on ne donnât le viatique qu'à ceux qui re-

¹⁾ Christophe de Beaumont, né le 26 juillet 1703, évêque de Bayonne en 1741, archevêque de Vienne en 1745, et de Paris de 1746 à sa mort, survenue le 12 décembre 1781.

mettraient à leur curé un billet de confession. Cette ordonnance de sa part avait deux motifs: le premier, d'empêcher que des prêtres non approuvés par lui confessassent dans son diocèse; le second, de faire refuser l'absolution aux jansénistes par les prêtres approuvés, car alors il y avait infiniment plus de jansénistes obscurs [que] connus. L'archevêque défendait aux prêtres approuvés d'absoudre les rebelles à la constitution; il faisait de cette rébellion un cas privilégié qu'il se réservait à lui seul, de sorte qu'un janséniste mourant était fort embarrassé; il n'osait pas produire le billet d'un autre prêtre janséniste qui n'était pas approuvé, et, s'il se confessait à un prêtre approuvé, ou il lui accordait l'absolution ou il la lui refusait. S'il la lui accordait, sur-le-champ l'archevêque retirait ses pouvoirs à ce prêtre; s'il la lui refusait, il mourait sans recevoir le viatique, ce qui est une dure extrémité pour un pauvre janséniste. L'archevêque crut par cette conduite avoir trouvé le vrai moyen de persécuter le jansénisme. Je crois même qu'il avait obtenu l'approbation verbale du roi, lequel n'avait pas compris et n'est pas en état de comprendre la conséquence d'un tel projet. La famille royale, sans la comprendre davantage, excitée par les confesseurs jésuites dans l'horreur du jansénisme, avait exalté les vues d'un aussi courageux et aussi saint prélat.

L'archevêque ne fut pas longtemps sans s'apercevoir que son projet rencontrait des difficultés. A la première demande d'un billet de confession il trouva de la résistance. Son système d'oppression et d'inquisition fut divulgué et combattu par les tribunaux séculiers. Le prélat se crut soutenu par la cour; il mit de l'acharnement au soutien de sa volonté. On lui tendit des panneaux dans lesquels il tomba, ainsi que doit y tomber un homme entêté et qui n'a pas assez de lumières pour combiner sa marche avec les circonstances. Il refusait de donner les sacrements; le parlement les faisait donner de sa propre autorité. Il interdisait les prêtres qui se prêtaient aux vues des magistrats; le parlement décrétait et bannissait les curés et les prêtres qui par les ordres de l'archevêque refusaient les sacrements. La confusion devint extrême, et la cour, selon sa louable coutume, pour se tirer d'embarras et avoir un moment de paix, exila l'archevêque de Paris pour avoir l'air de ne pas soutenir un trouble qu'elle-même avait autorisé et pour le punir d'avoir été assez imbécile de compter sur le soutien du roi et de la faible famille royale.

Dans le fait, l'archevêque avait tort d'établir une inquisition et une persécution sur un point de controverse plutôt que de doctrine, qui avait déjà causé en France infiniment de troubles, sur lequel il n'y avait pas d'espérance de faire revenir le parti opposé, dont

l'état était d'être janséniste et dont on augmentait la considération en le persécutant. L'archevêque aurait dû voir ce que la bonne compagnie du royaume voyait, qu'il n'y aurait plus de jansénistes quand les molinistes éviteraient d'en parler, et que les évêques, ainsi que le gouvernement, auraient un silence méprisant sur les questions de la grâce qui sont un mystère pour l'humanité, et sur la bulle *Unigenitus*, ancien ouvrage de l'intrigue et de la mauvaise foi. Le Parlement, de son côté, où il y avait un parti janséniste, se comporta comme l'esprit de parti, quand il s'empare d'une société, conduit toujours ; au lieu de mettre dans ses délibérations la sagesse, la prudence et le bon exemple pour les peuples, si digne de l'ancienne magistrature, il mit dans ses délibérations une précipitation indécente ; il ordonna l'administration des sacrements ; il décréta, bannit les curés, les prêtres, envoya de ses membres pour faire exécuter ses arrêts, et ne parut pas avoir plus de mesure dans sa conduite que l'archevêque n'en avait eu dans la sienne. Si cette confusion entre le spirituel et le temporel était arrivée deux siècles plus tôt, elle aurait pu faire verser du sang. En même temps que cette idée fait frissonner, nous devons sentir le bonheur qu'étant gouverné par un prince du X^e siècle, les lumières de celui-ci nous préservent de la crainte de pareils malheurs.

Les choses étaient dans cet état lorsque se tint l'assemblée du clergé de 1755. Le pouvoir des évêques sur l'administration des sacrements y fut comme de raison agité. L'archevêque exilé, les prêtres décrétés et en fuite, le Parlement portant la main à l'encensoir en ordonnant l'administration des sacrements, étaient toutes des questions qui touchaient directement le clergé. Il fallait, dans les discussions du clergé sur ces questions, revenir au principe qui était la vraie question, savoir si la bulle *Unigenitus* était un décret tellement respectable que ceux qui n'adhéreraient pas à cette bulle avec une soumission entière de cœur et d'esprit devaient être regardés comme séparés de l'Eglise et s'ils méritaient par le titre de leur opposition que l'on leur refusât les sacrements jusqu'à ce qu'ils se rétractassent. L'affirmative était l'avis de l'archevêque de Paris et de seize membres de l'assemblée qui étaient affiliés à son sentiment, les uns de bonne foi, par pure ignorance et instigation jésuitique, les autres par esprit d'intrigue et pour se faire valoir auprès de la famille royale. Le cardinal de la Rochefoucauld, homme doux, noble, simple, un véritable gentilhomme, qui se trouvait grand-aumônier du roi et chargé de la feuille des bénéfices, présidait à cette assemblée, et son avis, ainsi que celui de seize autres membres, était infiniment plus mitigé, de sorte que l'assemblée se trouva partagée sur le point principal et que la voix du président était la seule qui emportait pour un avis. Les seize opposés au

cardinal étaient des têtes chaudes et entêtées que l'on ne put jamais réunir à un sentiment modéré. L'intrigue, la fausseté, la déraison et l'opiniâtreté intimidèrent M. de la Rochefoucauld, qui avec ses bonnes qualités avait le défaut d'être un peu faible, de sorte que l'assemblée remit au roi deux opinions différentes sur une question qui occasionnait des troubles dans le royaume.

Je crois que si alors le ministère du roi n'avait pas favorisé le bruit pour servir l'intrigue particulière de chaque ministre, et s'il avait osé être plus fort en principes d'administration et en action, il aurait saisi l'occasion pour déclarer au clergé authentiquement que le roi, à l'exemple de son bisaïeul et d'après les différentes déclarations qu'il avait fait enregistrer dans ses cours, nommément celle de 1730, regardait la bulle *Unigenitus* comme un décret du Saint-Siège qui méritait le respect de tous les fidèles, mais que comme il voyait que les différentes oppositions qu'avait éprouvées cette bulle, de même que les moyens qui avaient été employés pour la soutenir occasionnaient journellement dans son royaume des points de controverse et de discorde, qui étaient soutenus par des actes de violence aussi scandaleux que nuisibles au véritable esprit de charité et de paix de la religion, Sa Majesté, à l'exemple des autres souverains catholiques qui avaient reçu cette bulle, voulait qu'elle demeurât ensevelie dans le plus parfait et le plus profond oubli, et qu'il défendait aux archevêques et évêques de son royaume, au clergé séculier et régulier, aux facultés de théologie, non seulement de parler de la bulle, mais encore de toutes les questions ou renfermées dans la bulle ou qui en avaient été les motifs; la même défense à ses cours et autres juges, sous peine au premier qui manquerait à cette défense, de quelque condition, qualité, dignité et état qu'il soit, d'être puni comme perturbateur du repos public et comme auteur de troubles nuisibles à la sainteté de la religion. Il fallait faire enregistrer cette déclaration en maître dans toutes les cours du royaume, la faire recevoir de gré ou de force par l'assemblée du clergé et punir bien sévèrement le premier évêque, prêtre, etc., ou le premier magistrat qui y aurait manqué. Alors la faute que le père Letellier avait fait faire à Louis XIV aurait été réparée en partie, et en joignant le mépris pour la secte janséniste à la punition des réfractaires à la déclaration, bientôt l'on n'aurait plus entendu parler de bulle *Unigenitus*.

Pour suivre ce parti, il aurait fallu un roi qui eût de la force et quelque intelligence, et des ministres qui ne fussent pas occupés d'intrigue et de leurs seuls intérêts. La France n'avait ni l'un ni l'autre. On prit le parti à la cour d'engager les deux partis en contradiction dans l'assemblée, de s'adresser au pape pour avoir

son avis. L'on n'eut pas la précaution, en les engageant de recourir à l'avis du Saint-Père, de les lier par l'obligation de suivre cet avis, ce qui était cependant très prudent puisque on leur permettait le recours à Rome. Le roi m'envoya des instructions pour prévenir le pape sur la décision que l'on allait lui demander. Jusqu'à ce moment, d'après mes instructions, je n'avais été occupé qu'à empêcher la cour de Rome de se mêler de nos disputes ecclésiastiques. J'étais obligé tout d'un coup de changer de langage en lui demandant de les décider. Je crois que rien n'est moins politique dans tout Etat catholique que d'avoir recours à Rome pour apaiser les troubles intérieurs. Je ne m'avisai pas de faire faire cette réflexion au ministère. J'étais ambassadeur et, ainsi que la cour de Rome, je n'étais pas fâché d'être chargé d'une affaire d'éclat; mais, au lieu de solliciter le pape de donner une décision sur les dix articles des dix-sept prélats de l'assemblée ou sur les huit des seize, j'imaginai de proposer à la cour, qui adopta mon projet, d'engager le Saint-Père de donner une bulle qui contint l'explication claire de son sentiment sur les obligations qu'imposait la bulle *Unigenitus* et de faire en sorte que cette nouvelle bulle anéantît la première, de sorte que ce ne serait plus une décision du pape sur des articles proposés par notre clergé, mais l'opinion du pape Benoît XIV sur la bulle de Clément XI.

Cette tournure me parut plus favorable pour établir la paix. J'eus le bonheur et le mérite de la faire adopter au pape, qui naturellement aimait mieux faire un ouvrage d'après lui-même que de donner une décision sur l'ouvrage des autres. Je lui présentai quelques points intéressants, analogues aux libertés de notre Eglise, que je le suppliai de ne point négliger dans sa bulle. Comme il est d'usage pour ces sortes d'ouvrages que le pape consulte des cardinaux, je fis en sorte que le pape prit pour consultants les cardinaux que je lui désignai. Ceux que je proposais étaient sages, instruits. Je vivais intimement et je prenais des conseils du cardinal Spinelli, qui était le plus éclairé et le plus en considération des cinq cardinaux qui étaient consultés. Je fis promettre au pape qu'il ne ferait attention à aucun des mémoires qui lui seraient envoyés de France, soit de la part des seize, soit de celle des dix-sept évêques. Enfin, comme la matière était délicate, et que je ne voulais pas abonder dans mon opinion de manière à me compromettre, le pape convint qu'il me communiquerait la minute de la bulle pour que je l'envoyasse au roi, qui de son côté ferait les observations les plus utiles pour la tranquillité de son royaume; qu'au retour des observations le pape les considérerait et que, si les deux puissances se rapprochaient dans le même sentiment, il donnerait la bulle; si au contraire l'opinion et la conscience du pape ne lui

permettaient pas d'acquiescer aux observations du roi, et que le roi ne crût pas devoir les abandonner, alors le projet de bulle serait comme non venu. Voilà, à ce qui me semble, quand on ne veut pas avoir de troubles ecclésiastiques dans son royaume et que l'on croit devoir traiter avec la cour de Rome, la méthode que l'on devra toujours suivre.

Le pape travailla sa bulle et je me donnai tous les soins dont j'étais capable pour que son travail et l'avis des cardinaux consultés produisît le bien que l'on espérait et satisfît la cour. J'étais bien jeune et je connaissais bien peu cette cour quand j'imaginai qu'elle mettait un grand intérêt à l'affaire dont j'étais chargé. Quand je dis la cour, je veux dire le roi. Cependant, le ministère fut obligé de faire attention à ce qui se passait à Rome. L'archevêque de Paris fit un acte de folie et d'enthousiasme qui réveilla le bruit que son exil à Conflans et la séparation de l'assemblée du clergé avaient apaisé. L'archevêque s'avisa de publier à Conflans, en chaire, sans en avoir prévenu la cour, une instruction pastorale où il développait le sentiment des seize membres du clergé, donnait la bulle pour une règle de foi et regardait comme séparés de l'Eglise les rebelles à cette bulle. Il y avait un concert d'intrigues dans cette démarche. Plusieurs évêques osèrent adhérer à cette instruction pastorale, et, si la cour n'avait pas prévenu les mauvais effets de cet acte d'éclat, un schisme dans le clergé de France et dans le royaume en aurait pu être la suite. On craignait aussi que le pape n'en fût intimidé et que ses bonnes dispositions ne fussent ralenties.

Si le ministère avait été ou attentif ou de bonne foi, il n'aurait pas couru de tels risques. J'ai beaucoup connu l'archevêque de Paris. C'est un sot, comme je l'ai dit, qui était gâté par les flatteries de la famille royale et de quelques caillettes, qui avait l'ambition d'être chef de parti. L'on se servait de cette ambition pour exciter des troubles, mais son entêtement prétendu n'en aurait causé aucuns, si l'on avait su lui parler avec fermeté et le contenir selon la volonté du roi. J'ai eu peu d'affaires à lui pendant mon ministère, mais lorsque j'en ai eu, je le trouvai toujours plus souple vis-à-vis de la faveur et de la fermeté que je ne l'ai trouvé entêté; ce qui me fait croire que cette instruction pastorale avait été donnée à l'archevêque, et que sa démarche fanatique était soutenue par une partie du ministère. Quoi qu'il en soit, le pape ne fut qu'un moment effrayé de cet incident et la minute de la bulle fut envoyée à la cour, où l'on prit beaucoup de temps pour l'examiner. L'on fit sur elle des observations sages, l'on changea le projet de bulle en une lettre encyclique et l'on me renvoya le tout. Il y eut encore un nouvel envoi avec des changements. Tout fut

adopté par le pape, et après une année de travail, la lettre encyclique fut adressée en forme au roi, ainsi qu'elle a été imprimée à l'imprimerie royale. Je n'ai eu qu'un regret dans cet ouvrage, qui est que le pape ne dise pas assez positivement ce qu'il veut faire entendre; mais je dois rendre justice à la cour de Rome, ce n'est point d'elle que sont venus les ménagements pour la bulle *Unigenitus*; il faut tous les attribuer au ministère de France.

C'est ainsi que les deux points intéressants de ma mission à Rome, qui étaient de rendre le pape selon les occasions ou passif ou actif, ont été remplis. »

III. — De Charybde en Scylla. De Newman en Batiffol.

On se rappelle l'affaire Dreyfus : pour couvrir un premier mensonge il fallait en commettre un second; et comme c'était pour la bonne cause et pour ce qu'on appelait l'honneur, on trouvait toujours un homme pour affirmer bravement le second mensonge. Il en a été souvent ainsi, bien avant l'affaire Dreyfus, et il en sera longtemps encore ainsi. Newman, voyant l'Eglise catholique-romaine perdue, a imaginé de la sauver en disant que les évolutions et les innovations de cette Eglise (lesquelles correspondaient dans son esprit à ses propres évolutions) étaient les preuves de sa vitalité, parce que *vivre c'est changer!* Cette découverte a émerveillé une petite école très embarrassée dans ses propres contradictions; l'abbé Ch. Denis a exalté comme un génie et un sauveur ce bon Père Newman, qui certainement n'a pas été aussi fier de sa trouvaille. Aujourd'hui, c'est un lieu commun chez les évolutionnistes de l'Eglise romaine, de chanter victoire sur ce thème et de dire: Puisque la théologie comme science doit évoluer et changer, il est logique que le dogme aussi, comme élément de vie intellectuelle, évolue et change; donc l'Eglise romaine est vivante et progressive puisqu'elle fait de nouveaux dogmes; vivre c'est faire peau neuve.

Cependant l'ancienne vérité, encore enseignée par Bossuet, à savoir: que la vérité divine est inaltérable, donc que le dogme ne peut pas changer — cette vérité, dis-je, surnage encore de temps en temps au-dessus des débordements de l'Eglise romaine. Les esprits sérieux qui ne se laissent pas

emballer par la théorie newmanesque, éprouvent le besoin de rester fidèles au « dépôt » de St. Paul, et de maintenir l'immuabilité de la révélation chrétienne. Que faire en présence de cette contradiction manifeste? Comment prouver que la constitution nouvelle de l'Eglise romaine doit être acceptée, si le dogme est inaltérable? Car il est manifeste que la constitution fondée sur l'infailibilité et l'omnipotence du pape date, comme dogme, du 18 juillet 1870, et que, le 17 encore, il était possible de la nier et de la rejeter sans être hérétique. L'altération est évidente, la violation du dépôt dogmatique est palpable. Donc Rome est dans l'erreur et même dans l'hérésie, quoi qu'en ait dit Newman.

Voici le sauveur, dans la personne de M. Batiffol. Il dit à ses coreligionnaires timides: Hommes de peu de foi, soyez sans inquiétude. Votre erreur est de croire que l'Eglise romaine a changé en évoluant. Newman a été trop loin en considérant le développement comme un changement; cette dernière expression est malheureuse, et il faut la repousser. Disons donc que l'Eglise romaine a évolué, ce qui est vrai, mais ajoutons qu'en évoluant elle est restée ce qu'elle était; que, par conséquent, l'Eglise catholique-romaine, *telle que nous la voyons aujourd'hui*, est bien réellement l'Eglise catholique-romaine *telle qu'elle existait primitivement*, et même telle qu'elle a été fondée par St. Pierre, ou plutôt par le Christ même. Car les paroles que le Christ a dites à Pierre établissent toutes la constitution *actuelle* de l'Eglise catholique-romaine: toutes signifient clairement que le pape est non seulement le chef des évêques et de toute l'Eglise, mais encore le chef infailible, source de la vérité, du dogme et de la juridiction universelle dans l'Eglise et sur l'Eglise. Bien plus, non seulement tel est le sens obvie, naturel, clair, des paroles de J.-C. à Pierre, mais encore c'est un fait historique que ce sens a été enseigné par les Pères, par la tradition universelle, constante et unanime de l'Eglise; en sorte que les premiers chrétiens étaient de vrais catholiques-romains tels que nous le sommes aujourd'hui, et que les catholiques-romains actuels sont bien réellement ce qu'étaient les premiers chrétiens du temps des apôtres.

Tel est le fond du volume intitulé: *L'Eglise naissante et le catholicisme*. Son succès vient de sa hardiesse. L'auteur a affronté l'objection de Charybde et il l'a réfutée par la réponse

de Scylla. A l'audace de Newman il a répondu par la sienne propre, qui consiste à affirmer l'identité du romanisme actuel et du christianisme évangélique. Chacun fait ce qu'il peut; tel écrivain bâtit grand, celui-ci *bâtit fol*; ce volume est bien signé.

Ce serait perdre son temps que de recommencer l'examen de cette these archifausse. Cette fausseté a été mise en lumière à maintes reprises, surtout depuis 1870. Faire semblant d'ignorer ces démonstrations, est un jeu qui ne trompe que les braves gens qui veulent bien être trompés. C'est ainsi que l'Eglise romaine s'enfonce de plus en plus dans l'erreur, et que chaque effort qu'elle fait pour se sauver est un nouveau coup qu'elle se porte. L'abîme appelle l'abîme.

Ceux qui connaissent l'histoire de l'Eglise savent que l'épiscopat primitif n'était qu'une surveillance et un ministère supérieur pour la garde du dépôt de la foi; que les évêques, au lieu de s'en tenir à la charge qui leur incombait, l'ont transformée en autorité toutes les fois que le dogme a été mis en péril à leurs yeux; qu'au lieu de réfuter les erreurs, ils ont préféré faire acte d'autorité en transformant leurs explications en dogmes; que, pour imposer aux fidèles ces nouveaux dogmes, ils ont revendiqué une autorité ecclésiastique gouvernementale, l'autorité spirituelle primitive ne leur suffisant plus; qu'il en a été ainsi au IV^e siècle après l'hérésie arienne, au moyen âge après les attaques des Albigeois, des Vaudois et autres; au XIX^e siècle, après les attaques des protestants et des libres-penseurs. Ce procédé à coups d'autorité pour se dispenser des devoirs exigés par la science, est visible dans le cours de l'histoire: *crescit eundo*. On a cru sauver l'autorité en l'exagérant et en la faussant. Le faux conservatisme est une erreur dont on n'a pas vu et dont on ne voit pas encore partout le danger. Toute l'histoire de l'Eglise romaine est remplie des erreurs de ce faux conservatisme autoritaire. M. Bataffol, au lieu de le reconnaître, s'efforce de démontrer par les Pères et par l'histoire qu'il est la vérité même!

Mais, dit-on, n'est-il pas évident que les conciles œcuméniques ont été tenus par les évêques, et que, dès lors, la constitution de l'Eglise repose, non sur l'Eglise comme société des fidèles, mais sur l'épiscopat seulement? Sophisme. D'abord, des prêtres et des fidèles ont pris part aux conciles, ce qui n'eût

pas eu lieu si les évêques seuls eussent eu le droit d'y assister. Ensuite, le mot « évêque » autrefois ne signifiait pas le pacha qu'on suppose d'ordinaire aujourd'hui; l'évêque n'était autrefois que le « surveillant » et le « témoin » de son Eglise; il n'était ni séparé ni séparable des prêtres et des fidèles; il témoignait de leur foi et non de ses propres opinions; les prêtres et les fidèles qui n'avaient pas assisté au concile contrôlaient son témoignage et le rectifiaient s'il y avait lieu. De même, l'évêque de Rome n'était que le *primus inter pares*, et son témoignage était aussi contrôlé par ses pairs, et, au besoin, condamné. Telle était la constitution de l'Eglise. Ce sont là des faits irrécusables.

Les théologiens papistes d'aujourd'hui, pour le besoin de leur cause erronée, transportent le *fondement* sur lequel J.-C. a édifié son Eglise, en *constitution gouvernementale et politique*. Ils ne voient pas que la divinité du Christ, confessée par Pierre, était ce fondement, et que ce fondement n'est pas la constitution dont ils parlent. Ils ne voient pas que c'est une supposition toute gratuite de leur part, d'imaginer que l'Eglise, société spirituelle et religieuse seulement, doive être assimilée à une société temporelle et politique, et qu'elle doive avoir, à ce titre, une hiérarchie gouvernementale avec autorité infail-
lible et absolue. Tout autre est le sens des paroles du Christ : Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle . . . Pais mes agneaux . . . Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, etc. Ces théologiens commettent contresens sur contresens. C'est une philologie grossière, une exégèse puérile, une misérable dénégation de l'histoire. Confondre *ministerium* avec *imperium*, traduire *non dominantes in cleris* par *dominer sur toute l'Eglise*, vouloir que le mot *discipuli* signifie exclusivement les douze *apôtres*, N.B. les douze *seulement*, etc., ce sont là des enfantillages qui ne sont plus de mise. Avec de tels sophismes, Rome se juggle.

E. MICHAUD.
